

Repas des Médecins Régulateurs

THEME : REGULATION		PROCEDURE : Organisation générale		REFERENCE : 25-06_DG Repas des Médecins Régulateurs		Version : N° 1
Date de création	Date de validation	Date de diffusion	Date d'application	Date de mise à jour	Rédigé par	Validé par
13/01/2025	13/01/2025	13/01/2025	immédiat		Dr GIOLITO	Dr CONTENTI Dr TERRAMORSI
Type de diffusion : Normale			Destinataires : - Médecins régulateurs urgentistes DHUMU (MRU) - Médecins régulateurs généralistes ASSUM (MRG) - Equipe ARM et aides ARM du DHUMU - Cadres soignants du DHUMU - Secrétariat du DHUMU - Documentaliste du DHUMU - Cadre soignante RSP du Pôle Urgences - Responsable Administrative du Pôle Urgences - Médecin Chef de Pôle Urgences			

Cette note de service remplace et annule les précédentes.

La répartition des pauses repas doit se faire **selon l'activité et dans une répartition équilibrée** en nombre de médecins présents/absents des salles de régulation du SAS SAMU Centre 15.

Déjeuner

Si MRU / MRG postés ≥ 3 :

- ⇒ Entre 12h et 14h, 2 MRU doivent être présents en salle de régulation
- ⇒ Entre 12h et 14h, 2 MRG doivent être présents en salle de régulation

Si MRU / MRG postés < 3 :

- ⇒ Entre 12h et 14h, 1 MRU doivent être présents en salle de régulation
- ⇒ Entre 12h et 14h, 1 MRG doivent être présents en salle de régulation

Diner

A partir de 20h et jusqu'à minuit (2 MRU et 3 MRG postés)

- ⇒ 1 MRU doit être présent pendant qu'un MRU prend une pause repas
- ⇒ 2 MRG doivent être présents pendant qu'un MRG prend une pause repas.

Il est rappelé qu'au besoin, si l'activité de SMUR Nice le permet, un médecin du SMUR Nice peut, à la demande du médecin régulateur chef de salle, venir renforcer la régulation médicale

